

Université Populaire de la Narbonnaise (UPN)

Site de l'UPN : <http://upnarbonnaise.unblog.fr/>

Site du café philo : <http://cafephilo.unblog.fr/>

Site de Michel Tozzi : www.philotozzi.com

Mail de Michel Tozzi : michel.tozzi@orange.fr

Revue de didactique de la philosophie *Diotime* :

www.educ-revues.fr/diotime/

ATELIER DE PHILOSOPHIE POUR ADULTES (2016-2017)

(13^e année)

Séance 9 du 03-06-2017 - 9h30-12h15

(Nombre de participants : 14)

La responsabilité

Animation - reformulation : Michel Tozzi

Présidence de séance : Francis Rennes

Introduction ; Marcelle Tozzi et Suzanne Lacombe

Synthèse écrite de la discussion : Marcelle Tozzi et Suzanne Lacombe

Saisie des textes des participants : Jean-François Burghard

I) Introduction

A) PENSER LA RESPONSABILITE avec Jan Patocka (Marcelle)

« C'est dans l'éthique entendue comme responsabilité que se noue le nœud même du subjectif » (E. Levinas).

La responsabilité est indissolublement liée à la singularité, à la subjectivité, puisqu'il faut bien qu'il y ait un quelqu'un qui réponde de ses actes ou de ses intentions. Les trois « stades de responsabilité » du rien au tout décrits par Patocka sont aussi trois stades d'individuation qui vont du rien de la fusion/confusion dans un tout, à l'accès à la singularité, puis à la subjectivité (subjectivité qui entend au-delà de l'individuation, la socialisation).

Nous verrons plus loin que liberté, savoir, pouvoir et culpabilité sont aussi convoqués pour penser la responsabilité.

Le philosophe tchèque, Jan Patocka en fait une sorte de parcours historique valable pour notre occident chrétien. Il schématise cela en distinguant trois moments cruciaux : l'orgiaque, le renversement platonicien, et le moment chrétien.

I) L'orgiasque (terme dont use Patocka en référence aux fêtes dionisiaques où des femmes déchaînées, les bacchantes, faisaient n'importe quoi) est en-deçà de toute l'éthique et donc de toute responsabilité : c'est l'exceptionnel de la fête et de l'ivresse, où l'homme est « emporté », où il perd l'empire sur lui-même. C'est cette situation qui fait le mieux appréhender la notion d'irresponsabilité orgiasque. A ce moment tout est possible, les valeurs perdent leur sens, l'ordre communautaire bascule. L'orgiasque est une projection par delà le bien et le mal. Ce moment d'abandon de la loi dont la fonction première est de répartir et de séparer, d'assurer les places, est la mise en berne de toute subjectivité avec tout ce qu'elle comporte de responsabilité. Autre exemple, celui de la servitude volontaire dénoncée par La Boétie, où l'homme préfère s'abandonner à une tyrannie quelconque, plutôt que de soutenir sa nature première qui est liberté. Plus facile alors d'oublier le poids de son authenticité et de son irremplaçabilité pour se coller dans la « légèreté de l'être » qu'offre alors la position d'aliénation. C'est aussi l'anesthésie qu'offre la répétition du quotidien et de l'habituel, ou encore l'objectivité du scientifique qui ne se pose pas de questions, la plénitude illusoire du repli narcissique.

II) Le renversement platonicien est figuré par l'allégorie de la caverne de Platon. Voici le mythe : des hommes avaient passé leur vie enchaînés au fond d'une caverne le dos tourné à la lumière, ils ne voyaient donc de ce qui se passait à l'extérieur que les ombres projetées sur la paroi. Pour eux, c'était cela la réalité, jusqu'au jour où quelqu'un vint ôter les chaînes d'un des prisonniers et le conduisit vers la sortie de la caverne. Arraché alors au monde des ombres, des illusions, de la confusion, de l'orgiasque et il s'engage dans la lumière et la vérité qui le fera naître à son individualité. Pour difficile que soit la rencontre avec certaines vérités, celle de la mort en premier lieu, des autres et de la sienne propre, cette rencontre l'amènera selon Platon à la nécessité de prendre soin de son âme. La rencontre avec la mort paradoxalement amène à prendre conscience de l'authenticité de la vie, avec comme corrélat la responsabilité de son âme, de sa personne, de son **individualité**. L'âme devient absolument libre et donc responsable d'elle-même. Elle peut agir sur son destin dans la perspective d'un chemin ascensionnel pour découvrir (ou redécouvrir) le Bien, le Beau, le Juste.

III) Le moment chrétien : C'est le moment où l'homme prend conscience de sa finitude, de ses limitations, confronté à l'insaisissable de l'essence du Bien, ceci en relation avec l'image de l'Amour infini de Dieu se faisant crucifier pour nous.

Cette rencontre du fini humain avec l'infini du don divin place l'homme devant le sentiment de culpabilité permanente, l'âme n'est jamais assez responsable au regard d'un autre qui lui est extérieur tout en étant au cœur même de sa subjectivité. Le moment chrétien est un moment éminemment tragique. Il ne s'agit plus là de la responsabilité de soi-même et de son destin propre, mais au-delà de la responsabilité de tous, puisque la subjectivité est le statut de l'homme intimement lié aux autres.

La responsabilité c'est un « ça me regarde fondamental », même si je n'y suis pour rien (Cf. Lévinas).

Cette culpabilité omniprésente figurée d'entrée de jeu par la notion de péché originel est dénoncée par Nietzsche comme ce qui bride et brime gravement l'existence des hommes.

Y a-t-il moyen de découpler la responsabilité de la culpabilité ? Oui sans doute, pour la première et simple raison que l'on peut être responsable aussi d'une action juste, et pas seulement d'une faute... Mais encore ?

B) De quoi sommes-nous responsables, avec quelles conséquences ?¹

(Suzanne)

On est responsable de soi, de ses actes

La notion de responsabilité renvoie à l'idée d'un sujet comptable de ses actes et de ses paroles, conformément à l'étymologie latine (respondere : répondre, être à la hauteur).

C'est parce que l'homme est « principe et générateur de ses actions », parce que « le principe de l'acte réside dans l'agent lui-même », qu'il y a, selon Aristote, une double responsabilité morale (on blâme ou on loue les individus selon leurs actions) et par suite juridique (le législateur prévoit qu'on châtie l'individu qui a accompli une action perverse, et qu'on récompense l'individu méritant). Quand l'acte n'a pas son principe dans l'agent mais en dehors de lui, la responsabilité de l'agent n'est pas engagée, par exemple si l'acte est commis sous la contrainte ou dans l'ignorance – à condition toutefois que cette ignorance ne soit pas coupable : pour un ivrogne, dit Aristote, la punition doit être doublée car celui-ci est responsable de s'être rendu inconscient de ses actes.

Que l'auteur d'un acte volontaire doive en répondre, cela est donc indiscutable pour Aristote. Le seul problème est de parvenir à évaluer la responsabilité dans certains cas concrets où l'individu est excusable jusqu'à un certain point, ou parce qu'il bénéficie de circonstances atténuantes : certaines actions ne sont ni totalement volontaires, ni totalement involontaires, mais apparaissent « mixtes ».

Descartes affirme, lui, sans réserve la liberté et le principe de la responsabilité morale. Tout homme « connaît qu'il n'y a rien qui véritablement lui appartienne que cette libre disposition de ses volontés, ni pourquoi il doive être loué ou blâmé, sinon pour ce qu'il en use bien ou mal ». Mais pour Descartes, « nous n'avons à répondre que de nos pensées », c'est-à-dire de nos intentions, sachant que la tournure des événements peut toujours nous échapper, le pire n'étant pas de se tromper, mais de rester paralysé par l'irrésolution, la morale consiste à faire de son mieux en acceptant le risque de l'action.

Pour **Paul Ricœur**, la responsabilité passe par le fait de pouvoir imputer une action à une personne ; ou encore, comme le dit le dictionnaire, de la lui attribuer en tant qu'elle en est le « véritable auteur ». Du point de vue théologique, cela suppose d'admettre une marge de manœuvre pour l'être humain : la responsabilité n'est possible qu'à la condition de postuler « la liberté de l'agent moral ». Il n'est de responsabilité que pour des individus autonomes, en décalage avec une quelconque transcendance, renvoyés à eux-mêmes pour

les décisions qu'ils prennent, donc libres. La responsabilité renvoie à la figure du « vis-à-vis ». Liberté et responsabilité sont très impliquées et la responsabilité serait la condition de la vraie liberté et comme l'a dit Victor Hugo, « Tout ce qui augmente la liberté augmente la responsabilité ».

Ces notions se retrouvent au **plan juridique** où l'on distingue la responsabilité de la culpabilité. Dans l'affaire du sang contaminé, Georgina Dufoix reconnaît sa responsabilité (c'est elle qui, en tant que ministre, a signé), mais pas sa culpabilité (elle ne savait pas). Par contre, les dirigeants d'Eternit en Italie ont été condamnés à 16 ans de prison, chacun, par un juge italien, car ils connaissaient les risques de l'amiante et ont trompé sciemment leur personnel pour maintenir leur activité. Ils sont responsables et coupables.

Cette distinction a des conséquences pratiques : la responsabilité pénale entraîne punition pour des faits prévus par la loi, la responsabilité civile exige réparation des dommages causés à autrui.

La responsabilité pénale concerne un fait volontaire ou non volontaire qui trouble l'ordre public, sans causer obligatoirement de préjudice, à la différence de la responsabilité civile. Parce que la responsabilité pénale vient sanctionner par une peine l'auteur d'une infraction, elle ne peut se concevoir que pour les **individus capables de comprendre et de vouloir leurs actes**.

Les mineurs capables de discernement sont pénalement responsables, sans limite d'âge, même si en principe, les mineurs âgés de moins de 10 ans sont considérés comme irresponsables. N'est pas pénalement responsable la personne qui était atteinte, au moment des faits, d'un trouble psychique ayant aboli son discernement ou le contrôle de ses actes. Autres causes d'irresponsabilité pénale : la contrainte, l'erreur, l'ordre de la loi et le commandement de l'autorité légitime, la légitime défense et l'état de nécessité.

En droit civil, pas besoin d'intention de nuire pour être obligé de réparer. La réparation, en France, est proportionnée à la gravité du préjudice, et non pas à celle de la faute. La faute peut-être une simple négligence.

La faute existe même si son auteur n'avait pas la capacité d'apprécier les conséquences de ses actes. Toutefois cette circonstance peut générer des transferts de responsabilité, notamment aux parents de l'enfant mineur. Notre responsabilité s'étend également aux dommages causés par des animaux et aux objets qui nous appartiennent (même si ceux-ci nous ont été volés). Même les aliénés sont responsables du dommage causé, alors même qu'ils étaient sous l'emprise d'un trouble psychique. Les causes d'exonération sont la force majeure et le fait du tiers. La responsabilité est exclue lorsque la personne a agi en état de nécessité ou en état de légitime défense.

Par ailleurs, les mutations économiques, et en particulier la révolution industrielle, ont remis en cause le fondement et la nature de la responsabilité civile fondée sur la faute.

Les accidents, qu'ils soient du travail ou hors du travail, causés par le machinisme, que ce soit les machines dans l'usine ou les véhicules sur les routes, ont conduit au développement par la jurisprudence, mais aussi par le législateur, de l'obligation de sécurité, fondement de la responsabilité garantie (sans faute). L'important est de plus en plus d'indemniser les victimes.

On est responsable pour l'autre

Cette approche est aujourd'hui étayée par **la question du pouvoir** que la technique moderne confère à l'homme, ce qui lui crée en même temps une nouvelle obligation : je peux, donc je dois.

Comme le dit **Hans Jonas**, « la responsabilité est un corrélat du pouvoir, de sorte que l'ampleur et le type du pouvoir déterminent l'ampleur et le type de la responsabilité » : « seul celui qui a des responsabilités peut se montrer irresponsable ». Cette prise de conscience fait envisager l'action d'une autre manière : au lieu de se retourner en arrière et d'analyser les intentions, afin d'imputer des dommages réels à leur auteur volontaire, **on met l'accent sur la projection dans l'avenir, sur l'anticipation des dommages possibles. La technique moderne a introduit des actions d'un ordre de grandeur tellement nouveau, avec des objets tellement inédits, et des conséquences tellement inédites, que le cadre de l'éthique antérieure ne peut plus les contenir.** »

Dans son livre *Le Principe responsabilité, Une éthique pour la civilisation technologique*, **Jonas s'en prend à l'inconséquence de Descartes** qui, selon lui, croit trop au progrès pour s'interroger plus avant sur la responsabilité. La « bonne conscience » ne sait que trop bien se convaincre de ses bonnes intentions pour s'exonérer des conséquences fâcheuses de mauvaises décisions. À l'heure où la puissance technologique est devenue sans limite, il ne suffit pas d'afficher de bonnes intentions et de s'en remettre au hasard comme si nous n'étions pas comptables de l'avenir.

Trois inflexions de taille sont introduites : d'abord, la responsabilité n'a plus le même objet. Il ne s'agit plus de répondre de soi, il s'agit de penser une responsabilité pour l'autre, auquel on peut nuire car il est fragile ou n'a pas les moyens de se prémunir contre les risques qu'on lui fait prendre. Ensuite, la responsabilité n'est pas seulement quelque chose qu'on doit établir concernant le passé, mais elle consiste surtout à anticiper l'avenir. Enfin, alors que l'imputation fixe un terme à la recherche en attribuant l'action à un agent, la responsabilité tournée vers l'avenir est par principe illimitée.

Cette idée nouvelle de responsabilité réoriente vers l'autrui vulnérable, donc vers la victime, et ouvre à une morale de la sollicitude et non plus seulement du devoir. C'est pourquoi la clarification nécessaire de ce concept flou, éclaté, ne doit pas mener à une amputation ni à un retour en arrière : « il serait tout aussi ruineux de réduire la responsabilité à l'imputation que de vouloir la responsabilité sans l'imputation, ce qui rendrait responsable de tout, autant dire de rien »².

Vers la déresponsabilisation ?

Au plan moral, le problème est le même qu'au plan juridique, puisque l'extension illimitée du concept lui fait courir le risque d'une « dilution » : comment identifier un responsable dans une myriade de micro-décisions et alors que la victime n'a plus aucun rapport avec l'auteur du dommage ?

Il faut également considérer l'évolution des sociétés modernes, où la technique moderne et la mondialisation entraînent une progressive mais inéluctable déresponsabilisation des hommes, dans la mesure où ceux-ci deviennent peu à peu les simples agents d'un processus global qui les dépasse.

Repenser l'action, et donc la responsabilité des hommes aujourd'hui, cela signifie avant tout repenser notre rapport au monde déterminé planétairement par la technique moderne. On ne saurait se réfugier ni dans l'idée d'un ordre « naturel » du monde (puisque la technique moderne a précisément bouleversé notre rapport à ce monde naturel), ni dans l'idée d'un ordre « surnaturel » du monde (puisque la technique moderne nous a donné un pouvoir absolu, notamment celui de détruire le monde, qui nous élève au même niveau que Dieu, sans susciter de sa part de réaction ou de réponse). Le « cosmocentrisme » de la pensée antique est révolu. Le « théocentrisme » de la pensée médiévale est dépassé. Même l'« anthropocentrisme » des Modernes devient incompréhensible et, du coup, impossible aujourd'hui.

Comme l'a montré **Paul Ricoeur**, le problème de la responsabilité nous place aujourd'hui en effet face à un dilemme redoutable : « Le dilemme est le suivant : d'une part la justification par la seule bonne intention revient à retrancher de la sphère de la responsabilité les effets secondaires du moment qu'on choisit de les ignorer ; le précepte de « fermer les yeux sur les conséquences » se mue alors en mauvais foi, celle de qui « se lave les mains » des suites. D'autre part, la prise en charge de toutes les conséquences, y compris les plus contraires à l'intention initiale, aboutit à rendre l'agent humain responsable de tout de façon indiscriminée, autant dire responsable de rien dont il puisse assumer la charge »

Dans la conception classique, la question de la responsabilité prend toujours la direction du sujet agissant, et porte vers ce qui a été fait, vers le passé. Est responsable le sujet capable de répondre de soi et de ses actes : la responsabilité peut et doit être évaluée, arrêtée par soi-même (examen de conscience) ou par les autres (à travers louange et blâme). La question de la responsabilité se pose après coup, dans un mouvement de retour vers l'auteur de l'acte. Mais pour les modernes, la responsabilité est projetée : elle déborde le problème de l'imputation et ouvre à la considération de l'autre et à la dimension de l'avenir : **« elle devient le principe central de l'éthique en n'étant plus essentiellement une responsabilité de, mais une responsabilité pour ».**

On ne saurait pourtant réformer l'éthique au point de puiser au modèle de la responsabilité fourni par le droit civil, ni d'ailleurs identifier totalement la responsabilité éthique et la responsabilité juridique. Penser la responsabilité aujourd'hui signifie mettre en œuvre une dialectique où il faut accorder deux nécessités pas toujours entièrement compatibles : d'une part l'ouverture du sujet à la considération de l'autre et à la prévision de l'avenir, d'autre part la préservation d'un sujet capable d'imputation sur lequel seul la philosophie peut fonder l'éthique et le droit.

En même temps, cette liberté a un prix. Elle amène, dans un second temps, à « faire les comptes ». Dans tous les cas, tout ceci n'est pensable qu'en centrant le concept de responsabilité sur l'auteur réel du processus ainsi évalué. Du point de vue sociologique, cela signifie mettre l'accent sur l'acteur (ou sur un ensemble d'acteurs) plus que sur le système : si ce dernier peut déterminer pour beaucoup le comportement des individus, il ne les exonère pas de l'obligation de dire ce qu'ils ont fait de leur implication personnelle. Cela suppose un mode de raisonnement ni évident, ni toujours simple à accepter .

¹Article ayant servi de base à cet document : Fabien Lamouche, « Le sujet moral et le sujet du droit : une unité indissoluble », *Vie sociale* 2009/3 (N° 3), p. 9-26. DOI 10.3917/vsoc.093.0009

²Paul Ricoeur : « le concept de responsabilité »

II) Synthèse du débat (Marcelle et Suzanne)

Etymologie : responsable, du latin *respondere*, c'est assumer les conséquences de ses actes, en répondre. Le terme est entré en usage en anglais et en Français tardivement, à la

fin du XVIIIème siècle, tout d'abord dans le domaine juridique, mais en revêtant bientôt une acception morale.

Responsabilité et liberté : Pour être jugé ou se juger responsable d'un événement (nous avons évoqué surtout les conséquences fâcheuses qui en ont découlé), il paraît logique que l'on ait été libre de le commettre. Mais sommes-nous véritablement libres ? Nous avons des déterminismes de toutes sortes qui pèsent sur nous, nous avons un inconscient qui nous meut à notre insu. Pour autant, si nous sommes un sujet, dans la pleine acception du terme, en notre for intérieur, nous ne pouvons qu'en éprouver honte et culpabilité, et ceci concerne aussi la simple intention de commettre une faute. Le droit, spécialement celui concernant les assurances, a résolu cette question de manière plus nuancée que ne le fait la conscience morale. Il évalue le pourcentage de responsabilité imputable à l'acteur ou aux acteurs de l'acte. S'il y a eu commission d'une faute collectivement, il discrimine l'implication de chacun.

Il y a des fonctions à forte charge de responsabilité qui ont été voulues par le sujet : par exemple faire tout son possible pour être élu à la Présidence de la République. En cas de « ratées » dans la manière de gouverner, les électeurs n'ont-ils pas à assumer aussi leur part de ces échecs ? D'autant que s'il y a réussite, ces mêmes électeurs ne manqueront pas de se glorifier de leur choix judicieux.

Le droit pénal juge la part de l'intention avec la notion de préméditation ou pas. Des circonstances aggravantes ou atténuantes entrent en jeu. Le droit civil quant à lui se centre sur la victime et la réparation du préjudice qu'elle a subi, qu'il y ait eu faute ou pas.

Responsabilité et temporalité

La justice ne peut intervenir qu'**après qu'un acte fautif se soit produit**, ce qui rend très difficile de traiter le cas des personnes potentiellement dangereuses (djiadistes...), mais administrativement des possibilités sont ouvertes (cf. placement d'office en hôpital psychiatrique en cas de troubles mentaux). Heureusement, la question est très encadrée car on a vu des propositions de dépistage précoce d'enfants qui pourraient éventuellement devenir violents.

Peut-on être responsable d'actes commis par nos ancêtres ? Oui, si on considère qu'ils sont d'une certaine façon partie de nous-mêmes. Dans ce cas là, il est difficile de se sentir coupable, mais on peut et sans doute le doit-on, reconnaître la faute commise (Cf. la colonisation = crime contre l'humanité). D'autre part, il est utile de ne pas évacuer l'interrogation : qu'aurais-je fait, moi, à ce moment là, dans ces circonstances-là ?

La question du péché originel vient dans le droit fil de la précédente : elle pointe qu'il nous faut prendre conscience que nous avons en nous la potentialité de faire le mal et que donc, si on n'est pas le croyant qui fait son acte de contrition de principe, du moins faut-il se méfier de ce Thanatos qui veille.

La responsabilité concerne non seulement un acte déjà commis, mais aussi, **les effets possibles de nos actes dans le futur**, le futur étant par nature inconnu et imprévisible. C'est ce que l'on trouve dans la notion d'accepter la responsabilité d'une fonction par exemple.

Nous prenons de plus en plus conscience - c'est au centre de la réflexion de Hans Jonas (*Le principe responsabilité*), qu'étant donné l'évolution rapide des sciences et des techniques, nous devons nous soucier des conséquences qu'elles auront dans l'avenir proche et lointain, notamment dans le domaine de l'écologie. Comment assurer à la postérité un monde viable ? L'homme produit et produira de plus en plus d'artéfacts dont la portée lui

échappe.

Alors se pose l'épineuse question de savoir si on doit ou non poursuivre la recherche. Les arguments en faveur de la poursuite sont que si nous ne le faisons pas, d'autres de toute façon le feront, et l'on ne peut donc pas limiter la recherche. Dans cette veine, les technophiles disent que les problèmes que la science aura créés, elle saura les résoudre... D'autres savants ont déjà arrêté leurs recherches (Testar), par crainte de toucher à ce qui pourrait attenter à la nature même de l'homme, son génome. Il pose qu'il y a là une limite à ne pas franchir. Hans Jonas développe l'idée que lorsqu'on est incapable de prévoir les effets de nos découvertes, mieux vaut s'abstenir. Les technophobes de leur côté ont une méfiance radicale envers le développement de la science qui ne leur paraît pas aller vers un progrès, bien au contraire.

Quels sages, quels organismes, nationaux et supra-nationaux peut-on imaginer, qui trancheraient ces dilemmes de manière à nous sortir de cette inquiétante situation où il n'y a pas de pilote dans l'avion ? On l'a vu, l'abstention systématique n'est pas une réponse, il faudrait que soit envisagées la gravité, la nature, la durée, etc. du risque. Le progrès de l'humanité s'est toujours fait en assumant une part d'incertitude...

Pour ne pas conclure, quelques réflexions...

- La responsabilité nous plonge dans le conflit entre passion et raison. Cette dernière devrait avoir le pouvoir de limiter les passions, surtout si elles sont destructrices.
- La connaissance des responsabilités à prendre ne devrait pas inhiber notre liberté d'entreprendre.
- La responsabilité n'est pas toujours liée à la culpabilité. Responsable mais pas coupable avait dit Georgina Dufoix, car si elle avait la responsabilité de son ministère, elle n'avait pas commis de faute personnelle, sauf de ne pas savoir tout ce qui se passait dans sa maison ; mais est-ce possible ?
- Même si notre responsabilité est forcément limitée par nos déterminismes, ou par une aliénation passagère (cas du philosophe Althusser), notre dignité du sujet est d'assumer la part de liberté - même si elle est minime - qui est toujours dans nos actes. C'est pourquoi Althusser, qui aurait pu bénéficier d'un non lieu, a revendiqué de comparaître devant la justice.

II) Décisions pour la suite

On continue pendant un trimestre la question de la morale.

- 7 octobre : « Ethique et morale », avec la question de la faute (Daniel Lacoste)
- 4 novembre : « Morale et politique » (Michel Tozzi)
- 9 décembre : « L'espoir » (?)

Annexe - Textes de participants

Comment penser le concept moderne de responsabilité ?

La notion de responsabilité, d'individuelle face à des actes passés, est devenue avec Hans Jonas collective et vis-à-vis de l'avenir. Comment penser cette mutation, due à la massivité des conséquences planétaires nocives des progrès technologiques ?

Son caractère collectif est problématique : quelqu'un qui prend sa voiture pour aller au travail est quand même moins responsable de la pollution qu'une usine au charbon... Peut-on dire alors que l'on est plus ou moins responsable, au risque de déresponsabiliser le plus grand nombre, qui se sent une goutte d'eau par rapport à l'océan des grands pollueurs ? Ou faut-il maintenir un « tous responsables », car le fait de l'être moins ne dégage aucunement de sa responsabilité propre ? C'est parce que chacun roule que ça réchauffe collectivement...

La responsabilité vis-à-vis de l'avenir est aussi délicate : il faudrait par principe de précaution ne pas continuer la recherche scientifique et technique, au motif qu'elle peut être dangereuse pour l'humanité : l'invention de l'électricité a engendré des électrocutions, et celle de l'automobile des accidents... Mais doit-on être responsable de ce qui n'existe pas encore, de ce qui n'arrivera peut-être pas, ou de ce qui sera moins pire que prévu ? A moins que ce ne soit meilleur in fine ou au total, auquel cas on serait responsable d'avoir empêché un réel progrès ? L'incertitude doit-elle faire pencher vers la peur du pire ? Pour Jonas, il n'y a pas photo, quand le risque, c'est la fin de l'humanité. **Michel**

Etre responsable, c'est être capable d'assumer les conséquences de ses actes, qu'elles soient positives ou négatives.

La responsabilité exige le libre arbitre, c'est-à-dire être détaché des contraintes extérieures mais aussi intérieures.

En face de la complexité de notre société, il reste cependant toujours possible de déterminer le ou les responsables, en leur attribuant au besoin non pas la responsabilité pleine et entière, mais un degré de responsabilité.

Vis-à-vis de notre responsabilité pour et devant l'avenir et par rapport à la marche du progrès technique, ne faudrait-il pas remplacer la notion de responsabilité par celle de vigilance ? **Daniel**

Comment penser la responsabilité au sens moderne ? La responsabilité est étroitement liée au pouvoir. Celui qui ne possède rien ne peut renoncer, alors que celui qui est riche peut volontairement se priver de certaines choses. C'est également vrai quant au savoir, celui qui sait a plus de responsabilité que l'ignorant. La responsabilité est également liée à la liberté, liberté d'agir, de dire oui ou non. Dans nos pays développés et démocratiques, la responsabilité peut être exercée au niveau politique, mais également dans la consommation journalière. Il faut chercher le pouvoir là où on peut le prendre, car, comme l'a dit St Exupéry : « Nous sommes responsables, nous sommes tout le temps responsables et nous sommes responsables de tout ». **Suzanne L**

Je reprendrai le mot « vigilance » exprimé par Daniel. Nous ne pouvons pas tout savoir des conséquences de tel projet ou de telle problématique actuelle (exemple : le réchauffement climatique). Mais, en tant qu'individu, nous pouvons être vigilants dans les gestes de notre vie. Fermer plus vite le robinet n'est évidemment, qu'une goutte d'eau (si je puis dire) dans la possibilité du manque d'eau, mais si en tant que personne, je me sens responsable de le faire, certainement, d'autres aussi. La collectivité peut, petit à petit, arriver à mieux gérer ce problème.

La notion de risque nul, serait-ce une façon de nier la mort et refléter la peur qu'elle inspire ?

Le péché originel est-ce qu'Eve a fait : croquer la pomme, qui a donné aux hommes la possible connaissance de tout l'univers et, donc créer sa responsabilité fondamentale.

Marie-Claude

Je me sens, en partie, responsable de l'être et du devenir de mes élèves. J'essaie de les amener à réfléchir sur l'histoire, sur les histoires, à accepter leurs responsabilités dans la

société, dans le monde dans lequel ils vivent. J'essaie de les amener à réfléchir à la responsabilité qu'ils prendront pour devenir l'homme ou la femme, le citoyen ou la citoyenne qu'ils rêvent d'être.

Je me sens plus responsable de ce qui m'entoure que ce qui est loin de moi. **Laure**

On ne pense la responsabilité que dans le cas d'un acte positif, c'est-à-dire le fait de faire quelque-chose. Mais dans le cas d'un acte négatif (le fait de s'abstenir) d'intervenir pour sauver une situation dangereuse, comment penser cela ? Exemple personnel : j'ai voté Mélançon au premier tour et blanc au deuxième tour. Je ne pouvais accepter aucun des deux candidats, mais, ce faisant, je me disais que je prenais une lourde responsabilité en cas d'élection de Le Pen et cela m'a pourri l'entre deux tours.

Suzanne M
Etre responsable, c'est agir en adaptant continuellement ses actions aux conséquences qu'elles engendrent ; c'est être en constante vigilance.

Olivier
Peut-être ne faudrait-il pas opposer radicalement et binaires l'éthique de conviction et l'éthique de responsabilité. Mais essayer de les confronter dans un souci de compromis (et pas de compromission). Le risque c'est de tomber dans « l'en même temps » systémique.

Francis
Citation : « Les innocents, ça n'existe pas. Par contre, il existe différents degrés de responsabilité » (Stieg Larsson).